



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION POUR
L'ANIMATION D'UN ATELIER INTITULE
"PORTRAIT MANGA" PAR MICKAEL SERY A
L'ESPACE JEUNESSE DE LA MEDIATHEQUE
COEUR DE VILLE LE VENDREDI 15 NOVEMBRE
2019 A 21H30**

**DÉCISION N° AU-19-230
EN DATE DU 29 JUIN 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2019-2020,

CONSIDÉRANT la proposition d'atelier de Mickael SERY dont le siège social est situé 12, rue Charles Pranard – 93160 NOISY-LE-GRAND, le vendredi 15 novembre 2019 à 21h30 à l'espace jeunesse de la Médiathèque Cœur de Ville, située au 98, rue de Fontenay.

D É C I D E

DE SIGNER avec Mickael SERY dont le siège social est situé 12, rue Charles Pranard – 93160 NOISY-LE-GRAND, un contrat de prestation pour l'animation d'un atelier intitulé « Portrait manga », le vendredi 15 novembre 2019 à 21h30 à l'espace jeunesse de la Médiathèque Cœur de Ville, située au 98, rue de Fontenay dont le coût est fixé deux cent cinquante euros (250,00 € T.T.C.) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190629-lmc1H6409H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/07/2019 Date de Publication : 01/07/2019
